VERVIERS – EXCLUSIF

De 600 à 3.000 € de prime pour le personnel du CHR

Suite à la crise du coronavirus

Les bons chiffres du CHR Verviers permettent d'accorder une jolie prime à son personnel, qui s'est dévoué durant cette crise sanitaire sans précédent.

Le conseil d'administration du CHR Verviers a décidé d'octroyer une prime à l'ensemble du personnel de l'établissement hospitalier, tout en ayant maintenu 100 % de sa rémunération pendant la crise. Elle lui sera distribuée fin du mois de juillet. « Le conseil d'administration était unanime concernant cette prime. Il a souhaité valoriser l'ensemble du personnel qui a travaillé dans des circonstances difficiles, avec courage, abnégation et professionnalisme. Car tout s'est très bien passé au CHRV », explique Philippe Boury, président du CHR Verviers. Un budget exceptionnel rendu possible grâce à de bons chiffres. « Nous avions la possibilité de la donner en fonction des chiffres du compte 2019 et d'un bénéfice de 5 millions d'euros. Et puis, ça ne met pas en péril les finances de 2020. Bien entendu, il ne faudrait pas qu'on ait trois années de suite le covid-19. »

Cette prime s'adresse à l'ensemble du personnel « aussi bien soignants, vigiles, personnel d'entretien… pour autant qu'ils aient travaillé pendant la période concernée », soit du 14 mars au 18 mai, et proportionnellement à leur activité (en heures prestées). Un forfait de 600 euros bruts sera attribué à toutes ces personnes.

Le CHR a souhaité aller encore plus loin en attribuant un montant variable chiffré en fonction de type de contact qu'ils ont eu avec les patients : donc suivant la durée des prestations et le degré d'exposition que représentait le contact avec les patients. « Trois cas de figure se présentent : ceux qui n'ont pas été en contact avec les patients, ceux qui ont eu des contacts brefs avec des patients de statut inconnu et ceux qui ont eu des contacts très prolongés avec des patients infectés covid-19 », détaille Philippe Boury. « On calcule heure par heure sur les deux mois pour que ce soit le plus juste et mesuré en fonction des prestations. C'est un travail de bénédictins. » Enfin, il y a encore un coefficient multiplicateur qui a été prévu pour les personnes qui ont été amenées à prendre des responsabilités ou à travailler dans des services covid volontairement.

Parmi le personnel du CHR Verviers, une trentaine de personnes ont officiellement été infectées par le covid-19.

Pour un employé d'un service administratif en télétravail et à temps complet toute la période

752,91 euros

Pour un brancardier en zone de contact avec des patients de statut inconnu

1.823,26 euros

EXPOSITION AU RISQUE VALORISÉE

« En sachant que le montant final sera validé par le chef de service, on ne sait donner qu'un ordre de grandeur pour l'instant », indique Philippe Boury. Prenons ainsi quelques exemples : à une personne qui a été en télétravail à temps complet et sans contact avec des patients le montant de 752,91 € lui sera attribué, tandis que pour une infirmière en zone covid-19 à temps complet durant les deux mois ce sera 3.001 euros soit le maximum accordé. « Même montant pour un agent d'entretien en zone contact patients covid-19. C'est l'exposition au risque qui est valorisée », souligne le Theutois. « Nous avons également écrit à la première ministre et au ministre des finances pour voir si on ne pourrait pas avoir une exemption fiscale sur cette prime, vu que c'est du brut. » 800 membres du personnel recevront ainsi plus de 1.000 euros, la prime moyenne étant de 1.200 euros. Pour rappel, le CHR Verviers compte 1.200 équivalents temps plein. « Comme le pécule de vacances a été versé en mai, que le prime de résultats tomber en juin, avec les organisations syndicales nous avons décidé de prévoir la prime pour la fin juillet, le temps de faire les comptes de manière sérieuse », ajoute Philippe Boury. « Ça me paraît relativement exceptionnel comme démarche.

Pour une infirmière en zone covid-19 à temps complet, durant toute la période

3.001 euros

AURÉLIE FRANSOLET

Une prime pour tous ceux qui ont été sur le pont. © EPA

VERVIERS - MOBILITÉ

Un grand parking de plus en 2022

Bonne nouvelle pour tous ceux qui fréquentent le centre de Verviers et se retrouvent parfois dans l'impossibilité de se parquer. Le collège vient d'avancer dans le dossier d'aménagement d'un grand parking dans la rue Sécheval, à proximité de la place du Marché.

150.000 EUROS

Pour l'heure, il s'agit d'un terrain vague déjà fréquenté par des véhicules.

Le dossier traînait depuis plusieurs années à cause d'une maison isolée en plein milieu du jeu de quilles. Ses propriétaires n'étaient pas décidés à la quitter.

Les négociations ont enfin abouti avec la Ville pour **procéder à l'expropriation**. « Nous avions proposé un rachat dans une fourchette entre 120.000 euros et 150.000 euros. Les propriétaires ont accepté l'estimation la plus haute de 150.000 », explique l'échevin des Travaux, Maxime Degey.

Le temps que les formalités administratives soient clôturées, la phase suivante consistera en la démolition de l'habitation en question. « La démolition devrait coûter **entre 60.000 euros et 80.000 euros.** » Les travaux de réalisation du parking devraient être terminés pour une inauguration en 2022.

GESTION TRANSFÉRÉE ?

Ce parking permettre de pallier à la réduction d'emplacements de stationnement derrière l'hôtel de ville.

Après les travaux, n'y subsisteront en effet que six-sept places. En Sécheval, **il est question de 60 à 70 places**, environ. Mais tout n'y est pas encore défini quant à la formule pour ce parking (post ou pré-paid).

Entre-temps, la gestion du parking en centre-ville pourrait passer de la société privée Besix/Indigo à la Ville.

De la même manière, la possibilité de le relier au parking dit « hôtel de ville I », situé dans le Thier Mère Dieu, n'est pas non plus exclue mais sera débattue ultérieurement.

A.F.

Cette maison sera démolie et le terrain vague aménagé. © GSV

VERVIERS - TRIBUNAL

L'ex-épouse du djihadiste face à la justice

Une Verviétoise âgée de 26 ans a comparu vendredi devant le tribunal correctionnel de Liège pour répondre de faits de participation aux activités d'un groupe terroriste. Cette jeune femme, épouse religieuse du djihadiste Lotfi Aoumeur, avait été arrêtée en Roumanie à la frontière hongroise alors qu'elle tentait de rejoindre son mari en Syrie.

Alors qu'elle était âgée de 20 ans, la jeune femme avait été arrêtée en août 2014 à la frontière hongroise en compagnie de sa fille âgée de 10 mois. Elle avait quitté la Belgique pour tenter de rejoindre en Syrie le Verviétois Lotfi Aoumeur, devenu son mari durant l'été 2012 après un mariage religieux et qui était impliqué dans les activités du groupe État islamique.

La jeune femme avait été interceptée à la frontière alors que son enfant n'avait pas de papiers. Elle avait ensuite été inculpée de faits de participation aux activités d'un groupe terroriste. Son mari, qui avait proféré des menaces précises à l'égard de la Belgique à travers un enregistrement vidéo, aurait trouvé la mort en Irak en se faisant exploser lors d'un attentat-suicide.

Devant le tribunal, la jeune femme a prétendu qu'elle avait effectué ce voyage dans le but de participer à une cause humanitaire. Elle a soutenu qu'elle avait été manipulée de longue date par Lotfi Aoumeur, qui lui avait promis des conditions de vie idylliques en Syrie alors qu'elle était encore jeune et naïve.

Lotfi Aoumeur. © D.R.

Le parquet fédéral a soutenu que la prévenue n'ignorait pas qu'elle partait rejoindre son mari, combattant de l'État islamique. Le substitut a requis une peine qui pourrait se situer autour de 15 mois de prison avec sursis ou l'application d'une mesure plus favorable assortie de mesures probatoires en raison du jeune âge de la prévenue et de ses possibilités de reclassement.

La défense a affirmé que sa cliente avait été influencée et a contesté l'élément moral de l'infraction avant de solliciter l'acquittement. Subsidiairement, il a plaidé la suspension du prononcé.

Le jugement sera prononcé le 26 juin.

BELGA

20006140

ACHÈTE

BON OU MAUVAIS ÉTAT. DÉPLACEMENT GRATUIT. PAIEMENT IMMÉDIAT

URGENT

TOUTES FOURRURES
>Vison etc.
ANTIQUITÉS
>Machines à coudre >Cuivre
>Mobilier >Pendules
BIJOUX - PIÈCES DE MONNAIE
>Or >Argent
ARGENTERIE À TRÈS BON PRIX
>Couverts (même dépareillés)
TOUS VINS
>Bordeaux >Bourgogne...

Julien LANDRAIN
0489/772 303
julienlandrain92@gmail.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
A consommer avec modération.

SP21369260/MLR-E

LaMeuse

CHEF D'ÉDITION : Bruno BECKERS

LA MEUSE VERVIERS
Rue Xhavée, 26-28 - 4800 Verviers
redverviers.lameuse@sudpresse.be
www.lameuse.be

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pierre LEERSCHOOL

RÉDACTEUR EN CHEF : Demetrio SCAGLIOLA
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Rodolphe MAGIS
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : Philippe KÜSTER

CHEF DES SERVICES SPORTIFS : Grégory BAYET
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT : André THIEL

SUDPRESSE S.A., RUE DE COQUELET, 134 - 5000 NAMUR

EDITEUR RESPONSABLE : Patrick HURBAIN

SERVICE CLIENTÈLE
078/15.75.75 (tarif zonal)
E-MAIL : abonnements@sudpresse.be
Toutes nos offres d'abonnement sur www.jemabonne.be

AUTRES SERVICES
070/21.10.10
• AVIS NÉCROLOGIQUES • PETITES ANNONCES
•ANNONCES COMMERCIALES •RÉDACTION GÉNÉRALE
Du lundi au vendredi de 8 à 18 h - Le samedi de 8 à 12 heures